

FLÉMALLE INVENTION

Allaiter en public? Possible grâce à elle

Une jeune maman flémalloise a inventé une tunique qui permet de donner le sein en public

Pamela, jeune maman et styliste, a créé une tunique d'allaitement révolutionnaire qui permet de continuer à vivre comme tout le monde et d'allaiter en public en toute intimité.

"Lorsque mes enfants sont nés, j'ai été confrontée au problème de l'allaitement en public. Je me suis donc mise à la recherche de ce qui existait sur le marché. J'ai vu qu'aux Etats-Unis il existait une sorte de poncho d'allaitement, mais il n'était pas très élégant et encore peu commercialisé en Europe, explique Pamela. Dans la vie de tous les jours, rien n'est pensé pour les femmes allaitantes. Combien de fois n'ai-je pas en-

tendu "quand j'allaitais, je ne sortais pas"? C'est ainsi qu'est née l'idée de la tunique d'allaitement", rappelle la jeune styliste. Conçue en coton 100 % naturel et bio pour que bébé n'avalé pas de produits nocifs s'il tète le tissu, cette tunique s'enfile en 2 minutes par-dessus les vêtements.

PRODUCTION ÉQUITABLE

"Maman peut ainsi s'habiller comme elle en a envie, enfiler la tunique au moment de l'allaitement et nourrir bébé sans avoir à se déshabiller en public".

À l'avant de la tunique, une baleine de plastique maintient le haut du corsage afin que maman puisse voir bébé quand il

tète alors que le nourrisson respire sans problème. Cette tunique permet de bouger tout à fait à l'aise sans que le tissu se soulève et découvre bébé. Une fois l'allaitement terminé, il suffit d'ôter la baleine en plastique pour qu'elle se transforme en simple tunique.

"Actuellement, je fabrique cette tunique dans mon atelier de Flémalle, mais dès l'an prochain, j'envisage de la faire produire en Inde dans un atelier pratiquant le commerce équitable. Je suis très soucieuse de l'environnement et j'aime que mes produits répondent à des valeurs éthiques et équitables", termine cette jeune maman pleine d'entrain et d'idées. «

IRÈNE BRÔNE



L'enfant est placé sous la tunique, d'où il peut téter en toute discrétion.

■ IB

■ Une styliste au sens pratique

LA JEUNE FLÉMALLOISE A AUSSI CRÉÉ UN SAC À MAIN MODULABLE

> Pamela ne fait pas que des vêtements. Elle dessine également des bijoux que l'on porte de plusieurs façons différentes en fonction du moment de la journée. Chaque bijou est réalisé en argent et agrémenté de perles de cristal.

> Récemment, elle vient également d'imaginer un sac qu'elle est occupée à fabriquer. Sa particularité? Il est modulable et peut se porter aussi bien en sac à main qu'en sac à emporter pour les courses.

> Cette jeune styliste vient

aussi de recevoir une bourse de la Région wallonne qui lui permettra de lancer bientôt une collection de chaussures de cuir végétal qu'elle compte bien commercialiser au même prix qu'une bonne paire de chaussures conventionnelles.

> Plus d'infos au 0473/36.36.46

AYWAILLE PROJET

156 maisons à Awan? Le projet revu à la baisse

Awan. Petit village rural de 400 âmes, sans compter les vaches et autres chevaux pour qui le hameau, bordé de vastes prairies, s'apparente au paradis. Pourtant, la tranquillité de ce patelin semblait menacée par un nouveau projet immobilier de 156 maisons en plus sur une zone de 13 hectares. Soit de quoi doubler la population du village...

Alors que l'enquête publique relative à ces constructions vient de se terminer, un collectif, dénommé "Awan Debout" s'est constitué pour protester contre ces futures constructions: "En effet, explique Jacques Malampré, habitant du village et porte-parole du groupe, nous voulions protester contre ce village dans le village engendrant une inévitable dénaturation du site."

Même écho du côté de France Evrard, dont une partie du terrain se voyait menacée par ce projet que certains qualifient de mégalomanie: "On m'a même parlé d'une expropriation d'une partie de mon jardin, pour permettre l'accès au nouveau quartier, explique la riveraine, une affiche du collectif placée sur sa fenêtre. Ce que, bien évidemment, je refuse catégoriquement."

DE 13 À 2,6 HECTARES

Mais ce projet de construction sur ces 13 hectares semble maintenant être abandonné. Un effet de la pression populaire? Probablement, mais pas seulement... Car il faut savoir que la zone que le collège communal voulait urbaniser est en fait une zone d'aménagement communal concerté (Zacc), appartenant à deux propriétaires différents. Une



Awan Debout a gagné la première manche.

■ S. CL.

Zacc est une réserve de terrain qui peut être urbanisée moyennant l'élaboration d'un rapport environnemental transmis à la Région.

ABANDON DÉFINITIF?

Or, cette même Région a refusé le projet de construction des 156 maisons, mettant en exergue une demande en logements insuffisante que pour urbaniser le site. "Nous allons donc proposer un autre projet, explique Vanessa Matz, échevine de l'Urbanisme à Aywaille. Mais de toute façon, quoi qu'il arrive, une trentaine de maisons, sur 2,6 hectares, seront construites car certains terrains se situent en zone à bâtir. Ce que nous voulons à tout prix, c'est éviter un urbanisme en ruban, c'est-à-

dire, seulement le long des routes."

Une satisfaction pour le collectif: "C'est une évolution favorable, souligne Jacques Malampré. Le collège a révisé ses options de départ mais nous attendons malgré tout la suite du projet. L'un des propriétaires est la firme de construction Thomas & Piron. Je doute qu'ils aient acheté ce terrain dans l'optique de le laisser aux vaches."

Une nouvelle proposition est donc à l'élaboration, avec un mixte entre espaces verts et logement.

Un groupe de travail, comprenant, entre autre, des membres d'"Awan Debout" va également être créé. Suite du dossier en janvier 2010. «

SÉBASTIEN CLOSE

TARIF SOCIAL DU GAZ

Luminus : 700.000 € pour la "Maison Sérésienne"

2.000 Sérésiens à faibles revenus se partageront bientôt 700.000 euros, qu'ils avaient payés en trop à Luminus pour se chauffer pendant 2 ans. Nous évoquions, ce mardi, le problème de 6 sociétés de logement social (Fléron, Flémalle, Oupeye...) qui se sont associées pour intenter un procès à Luminus. En effet, certains de leurs locataires (1.745 ménages au total) ont droit à un tarif social depuis l'été 2007 mais ont dû payer un tarif normal chaque mois. Il s'agit de locataires habitant dans des immeubles disposant d'une chaudière commune. Les factures de gaz sont envoyées directement à la société de logement, qui se les fait rembourser auprès des locataires en fonction de leur consommation, calculée grâce à un calorimètre. Le système fonctionne, mais le problème pour le tarif social est qu'il était appliqué sur base des demandes de chaque client... Or, les locatari-

res des logements à chaudière collective n'ont pas de "compte client"!

La Maison Sérésienne, qui possède 3.300 logements à Seraing et Neupré, est concernée pour 2.000 de ses logements. Son dossier de régularisation figure ainsi parmi les plus gros. Elle ne

LES AUTRES SOCIÉTÉS CONCERNÉES VONT ÉGALEMENT ÊTRE REMBOURSÉES

s'était pourtant pas jointe à l'action judiciaire, et pour cause... "La Ville de Seraing est actionnaire de référence de SPE-Luminus, explique la porte-parole du mayer. Elle n'allait pas se faire un procès « à elle-même », et le bourgmestre a préféré introduire une demande auprès de la direction de Luminus, au nom de la Maison Sérésienne". Le virement a été signé la semai-

ne dernière. Et la directrice, Franca Bertocchi, confirme que la Maison Sérésienne a bien reçu un montant d'un peu plus de 700.000 euros. "Ilya énormément de travail pour calculer ce qui revient à chacun, mais nous allons faire au plus vite: les locataires ont assez été lésés!". Certains, qui ne sont passés dans un logement concerné que quelques mois ou qui ne chauffaient que très peu, retoucheront peu. Les gros consommateurs de gaz recevront quant à eux quelques centaines d'euros!

Et les autres, à Fléron, Oupeye ou Flémalle, devront-ils attendre le résultat de leur action en justice? "Non, il n'y a pas de « préférences » accordées à l'une ou l'autre société! Toutes les sociétés concernées vont recevoir le trop perçu, nous leur avons annoncé par courrier", répond Anne Grandjean, porte-parole de Luminus. «

LAURENCE WAUTERS

PRÉVENTION

11 radars à Awans et G-Hollogne

Dix radars préventifs fixes et un mobile, monté sur remorque, vont être achetés par la zone de police Grâce-Hollogne/Awans. Disposant d'un panneau solaire, les dix radars préventifs fixes indiqueront à l'automobiliste la vitesse à laquelle il roule.

Six d'entre eux seront installés à Grâce-Hollogne. Les quatre autres le seront à Awans. Et même si rien n'est encore définitif, le collège de police a déjà une idée

assez précise des lieux où ils devraient être installés. Pour Grâce-Hollogne, il s'agit de la chaussée de Liège en direction du Flot au niveau de La Grotta, de la rue des 18 Bonniers en direction du Flot au niveau du Hall, de la rue Mathieu de Lexhy vers Bierset au niveau du recyparc, de la rue de Loncin vers Ans à hauteur de la ferme Juprelle, de la rue de Bierst au niveau de la ferme Lucas et de la rue Paul Janson vers le Berleur.

Pour Awans, leur localisation devrait être la rue des Saules en direction du village d'Awans, la rue E. Lescrenier vers Othée, la rue de la Station en direction du centre au niveau de Sita et la rue de l'Eglise vers Awans.

Ce dernier lieu a surpris les conseillers socialistes Louis Van-

hoef et Sabine Demet. La rue de l'Eglise possède en effet déjà un dispositif ralentisseur en face du hall. Mais des vitesses excessives avaient été constatées à l'autre bout de la rue de l'Eglise, du côté de la rue Capitaine Gilles. Le radar préventif pourrait donc être mis de ce côté. De plus, le dispositif ralentisseur face au hall pourrait disparaître puisque de nombreux automobilistes ne respectent pas les règles de priorité en vigueur à cet endroit.

L'achat des 11 radars préventifs coûtera 75.000€, payés grâce aux subsides reçus du Fédéral dans le cadre de la convention roulage. Rappelons enfin que la zone de police possède également 14 pylônes dans lesquels se placent des radars répressifs. «

AURÉLIE DRION